

Mairie

Le Mas

07360 St Fortunat sur Eyrieux

Tel : 04 75 65 23 96

Fax : 04 75 65 20 26

Courriel : mairie-st-fortunat-seyrieux@wanadoo.fr

Extrait du registre des délibérations

SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 Octobre 2015

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents ou représentés : 13

Le 26 Octobre 2015 à 20h30 en mairie, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian FEROUSSIER, maire de St Fortunat sur Eyrieux.

Etaient présents ou représentés les membres en exercice : Anne-Marie ALLIBERT, Thierry ALLIBERT, Carine AYMARD, Philippe DEBOUCHAUD, Patricia DONY, , Marga EIJKHOUT, Paul LAFOSSE, Cendrine MARTIN, Florent PALIX, Karine SADAUNE, Romain VIALLE, Blandine VIAZAC

Etaient absents : Patrick DUPRAT– Laurent VIGNE

Secrétaire de séance : Anne-Marie ALLIBERT

1/ RAPPORT DE LA CLECT ET REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE L'ANNEE 2014

Vu l'article 1609 nonies C IV et V 1°bis du Code Général des Impôts.

Vu le rapport en date du 07 octobre 2015 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche relatif à la révision des attributions de compensation de l'année 2014.

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 07 octobre 2015 a approuvé, à la majorité simple (34 pour, 0 contre et 0 abstention), ledit rapport.

Considérant que ledit rapport et les attributions de compensation révisées de l'année 2014 doivent également être soumis au vote de chaque conseil municipal délibérant à la majorité simple.

Considérant que la révision des attributions de compensation de l'année 2014 nécessite l'approbation des 35 conseils municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 pour :

- **approuve** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche en date du 07 octobre 2015 annexé à la présente délibération.

- **approuve** la révision des attributions de compensation de l'année 2014 pour un montant de 550 926€ dont le détail par commune est annexé à la présente délibération.

- **approuve** la prise en compte de la révision des attributions de compensation de l'année 2014 sur les attributions de compensation de l'année 2015.

- **fixe** le montant de l'attribution de compensation de l'année 2015 à 11 194 121,61€ (hors transfert et restitution de compétences 2015) dont le détail par commune est annexé à la présente délibération.

- **fixe** le montant de l'attribution de compensation des années 2016 et suivantes à 10 643 194,42€ (hors transfert et restitution de compétences 2015 et suivantes) dont le détail par commune est annexé à la présente délibération.

2/ Budget Général – DM n° 4

M. Philippe Debouchaud, Adjoint aux finances, invite l'assemblée à se prononcer sur le virement de compte à compte suivant, au budget général, suite à un emploi d'un contractuel pour surcroît d'activité.

Fonctionnement

D 6413.....	+12.900,00 €
D 6451.....	+ 2.500,00 €
D 6453.....	+ 500,00 €
D 6454.....	+ 800,00 €
D 61523.....	- 6.700,00 €
D 6411.....	- 5.000,00 €
D 6531.....	- 2.000,00 €
D 6533.....	-3.000,00 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée, par 13 voix pour,

- Valide la DM n° 4 ci-annexée au budget général

3/ Budget Général – DM n° 5

M. Philippe Debouchaud, Adjoint aux finances, invite l'assemblée à se prononcer sur le virement de compte à compte suivant, au budget général, suite aux frais liés à la ligne de trésorerie sollicitée

Fonctionnement

D 6618.....	+ 600,00 €
D 61523.....	- 600,00 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée, par 13 voix pour,

- Valide la DM n° 5 ci-annexée au budget général.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée vers 21h30.